

Editorial

La prise en compte de la douleur et de la souffrance psychique des brûlés a conduit certains services, historiquement le C.T.R. de PERCY puis le Service des Brûlés de COCHIN, à intégrer parmi les nombreux acteurs de soin que requiert la brûlure, celle espèce particulière qu'est le psychologue clinicien. En effet, dans ce lieu clos où l'agir est de mise parce qu'il s'agit de la survie du patient, le psychologue, représentant du psychique, a à entendre un patient qui ne le demande pas toujours, à susciter une ouverture à la parole dans un moment improvisé entre les anesthésies, les greffes, les pansements.

Sa présence reste un choix de service, parfois un choix économique qui justifie des temps très partiels. Il y a peu de psychologues dans les Centres de soins intensifs sauf ceux recevant des enfants, d'avantage dans le cadre des soins de suite où le patient brûlé reste plus longtemps et doit affronter des séquelles qu'il va découvrir irréversibles.

Merci à ceux qui ont ouvert la voie(x) de la parole dans un cadre où chacun, patient, soignant, est sollicité dans ses limites et doit le plus souvent " supporter l'insupportable " écrivait Brigitte BERENI MARZOUK lorsqu'elle exerçait dans le Service des Brûlés de COCHIN.

Dans le contexte du plan blanc, il est demandé au psychologue d'intervenir dans l'urgence, ce qui jusqu'alors n'est pas le fondement de sa pratique, voire contradictoire avec le travail dans l'après coup. Cette question fera l'objet d'un article dans le prochain numéro de la revue " Brûlures ".

Jocelyne MAGNE - Psychologue Clinicienne